

2021-D003

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le 29/01/2021
ID : 066-216600825-20210128-2021_D003-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
09/10/2020

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 9
Nombres de membres Absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 11

Date Affichage
09/10/2020

Séance du 15 octobre 2020

L'an deux mille dix-huit et le quinze octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., M. VAILLS S, M.J.D DOMINGO.

Absents excusés : Mme DABOUIS N, M. MIRAN P

Procurations : Mme DABOUIS N. à M. V. PICHEYRE, M. MIRAN P. à M. BRILLARD..

Objet de la délibération :

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE POUR 2021-2022

Monsieur Le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la lettre du Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales concernant l'établissement et la signature d'une convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable pour Formiguères.

La rémunération du service est calculée par multiplication du tarif à l'habitant par la population de la collectivité bénéficiaire (pop DGF N-1), le seuil de recouvrement est comptabilisé au-delà de 2 000€, nous sommes en dessous de ce calcul, la prestation est donc gratuite.

La signature de la convention pour une durée de 2 ans renouvelable est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après lecture de la lettre et de la convention :

ACCEPTE les conditions de la convention

AUTORISE Monsieur Le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 28 janvier 2021

Le Maire

P.PETITQUEUX

